

Le 23 février 2016 à 20h00, le Maire ouvre la séance, 12 conseillers sont présents, il excuse les conseillers absents dont deux ont donné pouvoir, puis donne lecture du compte rendu de la dernière réunion, suivent les signatures.

Le Maire informe de l'ordre du jour :

- 1) Convention Fédération Partir
- 2) Affiliation volontaire au Centre Départemental de Gestion du Lot du PETR Grand Quercy
- 3) Frais de signalisation et barrières à l'entreprise OPIGEZ (démolition au Port)
- 4) Marché estival – réduction et annulation de titres
- 5) Indemnité du Maire et des Adjointes
- 6) Questions diverses

#### **Convention Fédération Partir :**

Le Conseil décide de reconduire la convention liant la commune à la Fédération Partir en tant que partenaire pour l'accueil de jour sans hébergement des enfants de la collectivité dans des conditions tarifaires et de priorités préférentielles.

Le Maire rappelle que seize enfants ont été accueillis en 2015.

#### **Affiliation volontaire au CDG46 du PETR Grand Quercy**

Le Maire informe que le CDG du Lot est saisi d'une demande d'affiliation volontaire de la part du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Quercy (Cahors et sa grande ceinture). Le conseil dont l'avis a été sollicité, ne s'oppose pas à cette affiliation.

#### **Frais de signalisation et barrières à l'entreprise OPIGEZ (démolition au Port)**

Le Maire rappelle que lors des travaux de démolition de l'immeuble au Port de Capdenac, l'entreprise avait été autorisée à travailler sur le domaine public, obligeant à interdire le passage des véhicules sur la RD 840. Une déviation avait donc été mise en place.

Afin d'éviter un trafic important sur la voirie communale des berges, une interdiction de passage, sauf aux riverains avait été instaurée, matérialisée par des panneaux de signalisation.

Pour les besoins du service, la commune a fourni les panneaux et des barrières de police, la signalisation étant à la charge de l'entreprise, le conseil décide de facturer l'entreprise pour les panneaux "Sauf Riverains" et pour deux barrières détériorées par l'incivilité d'automobilistes.

#### **Marché estival – réduction et annulation de titres**

Le Maire rappelle qu'un droit de place a été instauré pour le marché estival de 2015 et qu'une erreur dans les relevés a été signalée. Le conseil décide de la corriger.

#### **Indemnités du Maire et des Adjointes**

*Les conseils municipaux sont tenus d'accorder une indemnité de fonctions au maire et aux adjointes. Les indemnités sont réglementées et plafonnées. Elles évoluent en même temps que l'augmentation de la valeur du point, leurs taux ont été modifiés par la loi 2015-366 du 31 mars 2015 qui soumet les maires à l'indemnité au taux maximum.*

Le Conseil Municipal acte unanimement la volonté du maire de conserver son indemnité (à un taux inférieur à la valeur maximum) votée le 04 juin 2014, lors de l'installation de la nouvelle assemblée municipale, ainsi que celle des Adjointes.

#### **Questions diverses**

##### **Avancement des projets :**

En ce qui concerne la mairie, les travaux sont terminés, restent les finitions et les essais. Le déménagement est prévu sur la semaine du 14 au 18 mars.

Les travaux prévisionnels de voirie sont à recenser pour 2016 afin d'avoir un chiffrage pour le budget. La signalétique des équipements utiles aux voyageurs est à l'étude pour être mise en place avant le début de la saison touristique, elle palliera à la disparition des affichages dérogatoires qui ne sont plus autorisés.

Après un tour de table, le Maire lève la séance à 21h00.